

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 septembre 2008

Service instructeur

Direction du Patrimoine Départemental
et du Droit des Sols

N° 2008-9-110

Service consulté

LOCATION DE PARKINGS À COLMAR

Résumé : Suite à l'acquisition par le Département de locaux complémentaires dans la copropriété sise 125 avenue d'Alsace à COLMAR, le présent rapport a pour objet d'approuver la mise à disposition de places de parking supplémentaires sur le site, portant le loyer annuel à 31 123,81 € TTC, et d'autoriser la signature de l'avenant 2 à l'acte n° 39/00, formalisant la modification du nombre de places de parking.

Sur le site de la copropriété située 125 avenue d'Alsace à COLMAR, le Département bénéficie à ce jour de 125 places de stationnement achetées ou louées, pour un effectif total d'environ 144 agents et 40 véhicules de service. Suite à l'acquisition auprès du CAHR de 564 m² de locaux en mars 2008, une quinzaine d'agents supplémentaires viendront renforcer la DRT. Aussi, je vous propose de prendre à bail 14 places de parking supplémentaires, qui seraient affectées aux nouveaux services accueillis sur ce site.

Je vous rappelle la répartition juridique actuelle des occupations :

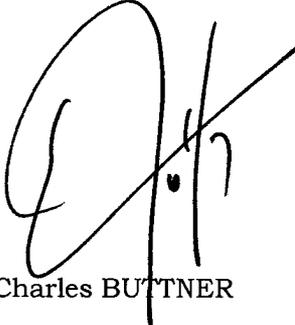
- 34 places de parking sont la propriété du Département ;
- 41 places de parking sont louées auprès de la société CERTIE par bail n° 39/00 du 14 mars 2000 moyennant un loyer annuel réactualisé de 19 399,15 € HT ;
- 50 places de parking sont incluses dans le bail conclu en 2005 pour les locaux affectés à la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Avec votre accord, la location de ces 14 places supplémentaires serait ajoutée par avenant aux 41 places mises à disposition du Département par bail du 14 mars 2000. Le tarif actuel de la location de ces places est de 473,15 € HT par an et par unité, soit un montant annuel supplémentaire de 6 624,10 € HT pour 14 places, portant le loyer annuel à 31 123,81 € TTC pour 55 places de parking louées. Conformément aux dispositions du décret n° 86-455 du 14 mars 1986, l'avis de France Domaine a été sollicité au sujet des conditions financières de cette opération.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à l'acte n° 39/00, à conclure entre la société CERTIE et le Département du Haut-Rhin pour la mise à disposition de 55 places de stationnement extérieur 125 avenue d'Alsace à COLMAR, selon le projet annexé au rapport,
- d'autoriser la signature de cet avenant,
- de préciser que la dépense correspondante, d'un montant total annuel de 31 123,81 € TTC, sera imputée au chapitre 011 nature 6132, fonction 0202 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Avenant n° 2 à l'acte n° 39/00

Par devant nous soussigné, Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, agissant en sa qualité d'Officier Public, ont comparu :

1. Le Département du Haut-Rhin, avec siège à COLMAR 100 Avenue d'Alsace 68006 COLMAR Cedex, représenté par Monsieur Rémy WITH, agissant au nom et pour le compte du Département du Haut-Rhin, en vertu des délibérations du Conseil Général du 14 avril 2004 et de la Commission Permanente en date du

Ci-après dénommé "le locataire" ou "le preneur", d'une part,

2. La Société à responsabilité limitée "CERTIE – CONCEPT ETUDES REALISATIONS & TRANSACTIONS IMMOBILIERES EUROPEENS", au capital de 7 622,45 €, ayant son siège à 68000 COLMAR, 175 avenue d'Alsace, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar, sous le numéro B 389 382 664, représentée par son gérant, Monsieur Henri HELMLINGER, agissant au nom et pour le compte de ladite société, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés,

Ci-après dénommé "le propriétaire" ou "le bailleur", d'autre part,

Lesquels comparants requièrent le Président du Conseil Général soussigné de dresser acte des conditions suivantes intervenues entre eux :

EXPOSE

Par acte n° 39/00 en date du 14 mars 2000, le propriétaire susnommé a donné à bail au Département du Haut-Rhin des locaux sis 125 avenue d'Alsace à COLMAR, d'une superficie totale de 1866,20 m², ainsi que 75 places de stationnement.

Par acte n° 118/01 en date du 7 septembre 2001 le Département du Haut-Rhin a acquis l'ensemble des locaux loués, conformément aux dispositions de l'article "Droit de préférence" de l'acte n° 39/00, ainsi que 34 places de stationnement, l'avenant n° 1 à l'acte n° 39/00 ayant pour effet de modifier en conséquence la liste des biens mis à disposition du Département.

Suite à l'acquisition par le Département de locaux supplémentaires dans la copropriété, le présent avenant n° 2 a pour objet d'ajouter des places de parking à la liste des locaux loués à la collectivité. Ainsi la liste des biens mis à la disposition du Département du Haut-Rhin est modifiée comme suit :

Article 1. DESCRIPTION DES BIENS

Sur le ban de la commune de Colmar, 125 avenue d'Alsace :

- 55 places de parking, telles que représentées sur le plan annexé au présent avenant.

Article 2. LOYER

A compter du 1^{er} avril 2008, le nouveau loyer annuel est déterminé comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| • 55 parkings à 473,15 € HT l'unité | 26 023,25 € |
| • TVA 19,6 % | 5 100,56 € |

Soit un total de : 31 123,81 €

Il n'est apporté aucune autre modification aux clauses et conditions du bail susvisé.

Fait à _____, le _____ pour le propriétaire,
et à COLMAR, le _____ pour Monsieur Rémy WITH,
agissant au nom et pour le compte du Département du Haut-Rhin.

Le Gérant de la Société CERTIE,

Le Département du Haut-Rhin
représenté par son Vice-Président
délégué

Henri HELMLINGER

Rémy WITH

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER